

## Mécanismes et instruments de Financement des Changements climatiques: Focus sur le FEM / Fiche 1

Les changements climatiques constituent l'une des menaces environnementales majeures de ce début de 21<sup>e</sup> siècle pour tous les peuples et en particulier pour les pays les plus vulnérables comme les pays africains. Pour faire face à ce danger dont les coûts sont colossaux (entre 10 et 40 milliards US \$ selon la banque Mondiale; environ 50 milliards US \$ par an selon l'OXFAM; et 200 milliards US \$ par an d'ici 2030 selon le Secrétariat de la CCNUCC, Plusieurs instruments et mécanismes ont ainsi été mis en place dans le cadre de la CCNUCC pour canaliser les financements indispensables surtout aux pays en développement.

Il s'agit en l'occurrence du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui est le mécanisme financier de la Convention et les autres fonds et instruments qui lui sont rattachés. Ceux-ci sont le Fonds des Pays les Moins Avancés (Fonds PMA), le Fonds Spécial Changements Climatiques, le Mécanisme de Développement Propre (MDP), le Fonds d'Adaptation ( et les fonds en perspective (ex REDD) etc). Le FEM lui-même a aussi mis en place des programmes de financement des projets en fonction de la taille de ceux-ci (projet de grande ampleur, de moyenne ampleur et de petite ampleur ou programme de microfinancement.

Il dispose aussi de ses propres ressources (Trust Fund). Il existe également d'autres sources et mécanismes dans les pays développés à l'image du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Le nombre important de fonds dédiés à l'environnement nous amène à faire un focus sur celui considéré comme le plus important, le FEM également connu sous le nom de Banque de l'Environnement, ainsi que sur le réseau des ONG accréditées au FEM qui est assez mal connu par les ONG francophones de la sous-région Afrique de l'Ouest. Il s'agit de faire connaître le Fonds et les possibilités de financement qu'il offre aux ONG et susciter ainsi l'intérêt des ONG africaines francophones. D'autres numéros du e-bulletin suivront et aborderont différents sujets relatifs à la thématique des mécanismes et instruments de financement des changements climatiques.



Type de projet financé par le FEM

Le FEM est né en mars 1991 d'un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale. D'abord conçu comme programme pilote, il a été restructuré et désigné comme mécanisme financier des conventions internationales, à la suite du Sommet de la Terre de 1992 et de l'adoption des conventions sur la Diversité Biologique et de la CCNUCC. Ainsi le FEM qui est aujourd'hui une entité indépendante, est le mécanisme financier des conventions internationales sur la biodiversité, les changements climatiques, les polluants organiques persistants et la désertification. Il regroupe 178 pays membres, en partenariat avec des institutions

internationales, des ONG et le secteur privé, pour fournir le financement ciblant la protection de l'environnement global tout en appuyant les initiatives nationales de développement durable.

Le FEM contribue également à la mise en œuvre des accords mondiaux visant la protection de la couche d'ozone et la dépollution des eaux internationales. En 13 ans d'existence, le FEM qui encourage la constitution et le renforcement des partenariats, s'est développé pour devenir aujourd'hui la première source de financement des actions visant à subjuguer les menaces sur l'environnement mondial et à améliorer celui-ci tout en rapprochant les dimensions mondiales et nationales.

### Structure du FEM

La restructuration du FEM lui a permis de mettre en place une administration composée de :

- l'Assemblée de tous les pays membres qui se réunit tous les trois à quatre ans ;
- du Conseil chargé d'approuver les politiques et stratégies opérationnelles, de veiller sur l'utilisation des ressources, de superviser les relations avec les conventions ;
- du Président Directeur Général et du Secrétariat chargé de l'application des décisions de l'Assemblée et du Conseil, de coordonner et de superviser le programme d'activités et de proposer des politiques et décisions à l'approbation du Conseil ;
- du Groupe consultatif scientifique et technique (STAP) ;
- et du Bureau indépendant de suivi et d'évaluation.

Les trois agences de mise en œuvre, la Banque Mondiale, le PNUD et le PNUE, ainsi que sept autres institutions bancaires et de développement régionales se trouvent au cœur du dispositif et gère chacune dans sa sphère de compétence respective, les activités financées par le Fonds. Il facilite la coopération avec les autres partenaires.

Le Conseil est le principal organe directeur du FEM et comprend 32 membres dont 14 proviennent des circonscriptions donatrices et 16 des groupes des pays en développement bénéficiaires et 2 des groupes de pays à économie en transition. Le Conseil se réunit 2 fois par an.

### Programmes opérationnels

La stratégie du FEM se décline actuellement sous la forme de 15 programmes opérationnels<sup>1</sup> dans 8 domaines d'intervention principaux. Ces domaines sont :

- les changements climatiques
- la biodiversité
- les eaux internationales
- la dégradation des terres
- la couche d'ozone
- les polluants organiques persistants
- la gestion saine des produits chimiques
- la gestion durable des forêts.

<sup>1</sup> Un programme opérationnel est un cadre de conception et de planification pour la définition, l'exécution et la coordination d'un groupe de projets permettant d'atteindre un objectif environnemental global dans un des domaines d'intervention.

Dans le domaine des changements climatiques, les programmes stratégiques redéfinis lors du dernier cycle de refinancement pour la période 2007-2010 (FEM 4) se concentrent notamment sur les activités visant essentiellement :

- l'amélioration du rendement énergétique et de la conservation de l'énergie ;
- la promotion de l'adoption des énergies renouvelables
- la promotion de la production écoproductible de l'énergie à partir de la biomasse ;
- la promotion de modes de transport viables ;
- la gestion des activités relatives à l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie ;
- et les projets d'adaptation.

En tant que mécanisme de financement de la CCNUCC, le FEM est la principale entité multilatérale faisant la promotion du rendement énergétique, de l'emploi des énergies renouvelables dans les pays en développement et du transport durable. 250 millions de dollars sont ainsi déboursés et alloués par an.

L'un des facteurs importants pour comprendre le FEM, c'est que le Fonds cofinance les projets en fournissant des finances « nouvelles et additionnelles ». Il ne couvre que les coûts additionnels – ou coûts marginaux – des activités qui sont susceptibles de produire des bénéfices pour l'environnement mondial. Dans le cadre du FEM 4, les fonds relatifs aux changements climatiques et la biodiversité sont alloués selon le dispositif d'allocation des ressources (DAR) en fonction des priorités et des résultats obtenus au niveau des pays.

<http://www.thegef.org>  
<http://www.gefweb.org>

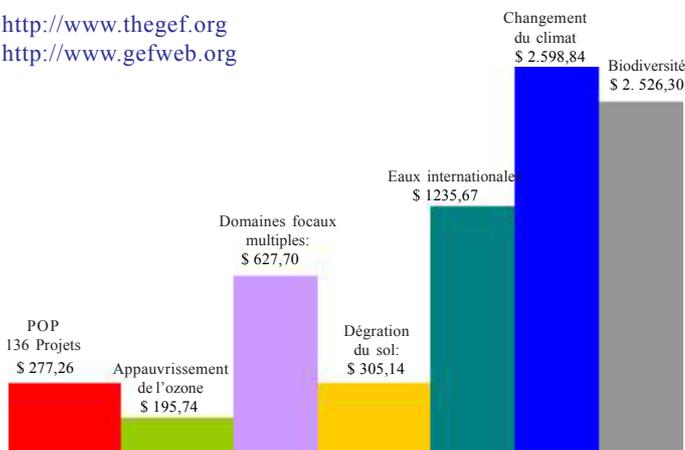


Tableau : Total des allocations du FEM par domaine focal (1991 - 2005) en millions de dollars US

## Programme de microfinancements du FEM

Depuis 1992, le Programme de microfinancement (PMF) du FEM est d'un intérêt certain pour les ONG et organisations communautaires des pays en développement. Il est le mécanisme d'appui technique et financier des initiatives communautaires contribuant à la conservation et à la restauration de l'environnement naturel tout en accroissant le bien-être et les moyens d'existence au niveau local. Le programme octroie des subventions directement aux ONG et aux communautés de base. Le montant maximum de ces subventions est de US\$50,000. A ce jour, plus de 7000 subventions

ont été octroyées dans le monde entier avec une moyenne de US\$20,000 par projet. En Afrique de l'Ouest et du Centre, le programme est présent dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, et Tchad. Pour plus d'informations sur les conditions d'octroi des subventions, contacter les Coordinateurs nationaux de ces programmes : <http://sgp.undp.org/>

## Réseau des ONG Accréditées au FEM

Le rôle de la société civile dans les activités visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement mondial a été reconnu par le FEM dès la création du Fonds. « L'implication des ONG et des populations locales est essentielle pour assurer le succès des projets financés par le FEM. Les ONG distinctes, les réseaux d'ONG et les groupements communautaires peuvent jouer un rôle important pour s'assurer que les projets du FEM soient sensibles aux besoins et préoccupations des populations locales. »

C'est dans ce contexte que le FEM accrédite les ONG qui le souhaitent, afin de recevoir la documentation, participer aux consultations et réunions du Conseil. C'est au mois de mai 1995 à la suite de la décision du Conseil du FEM d'établir des relations entre les ONG, le Secrétariat du FEM, le Conseil, l'Assemblée et les agences d'exécution que le Réseau des ONG accréditées au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Réseau FEM-ONG, a été lancé. Il regroupe toutes les ONG accréditées au FEM et fonctionne sur une base volontaire. Il est représenté au Conseil par les Points Focaux Régionaux (PFR) et un Point Focal Central (PFC). Les objectifs du réseau sont de

- diffuser les informations sur le FEM auprès des ONG et des autres parties intéressées ;
- renforcer et d'influencer les décisions lors des réunions du Conseil ;
- fournir les appréciations de terrain sur la politique du FEM et sa mise en œuvre, et enfin ;
- faciliter les relations entre la société civile et le FEM.

Le réseau compte aujourd'hui environ 700 membres à travers le monde dont environ une quarantaine en Afrique de l'Ouest et du Centre. Depuis 2002, ENDA Energie en est le Point Focal Régional pour cette région. Il y a très peu de membres francophones, et nous lançons un appel aux ONG francophones pour demander leur accréditation. En collaboration avec d'autres membres du réseau, un « Guide des ONG pour participer au FEM » a été élaboré. Il est disponible

- en téléchargement à l'adresse :

[http://thegef.org/Partners/partners-Nongovernmental\\_Organngo\\_guide/documents/AtoZ.pdf](http://thegef.org/Partners/partners-Nongovernmental_Organngo_guide/documents/AtoZ.pdf)  
- et au format CD à ENDA.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Djimingue Nanasta

ENDA Programme Energie-Environnement-Developpement  
Point Focal Regional du Reseau ONG-FEM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

[http://thegef.org/Partners/partners-Nongovernmental\\_Organngo\\_guide/ngo\\_guide.html](http://thegef.org/Partners/partners-Nongovernmental_Organngo_guide/ngo_guide.html)